

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2010

Convocation le 26 novembre 2010

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire ; Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Gérard GONON, Adjoint ; Jean-Philippe GENTHIAL, Odette SEYTRE, Conseillers municipaux

Excusés : Marie-Pierre BERAUD, Ludivine RIVAT, Sébastien THOLOT, Alexandra ORIOL, Patricia AGRAMUNT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GENTHIAL

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UN LOCAL DANS L'EX ECOLE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MICROCRECHE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La microcrèche reçoit les jeunes enfants dans un appartement de l'ancien presbytère. Il est prévu de la transposer dans les salles restantes de l'ancienne école à aménager à cet effet. La caisse d'allocations familiales apportera son aide et d'autres subventions seront sollicitées. Adopté à l'unanimité.

La convention avec l'association PEOPLE & BABY est approuvée à l'unanimité.

REFECTION DE L'EGLISE

De nombreux travaux sont à prévoir pour les années à venir : remise en état des vitraux, menuiserie, mise aux normes électriques, horlogerie. Il est prévu de conventionner avec le département de la Loire pour obtenir des subventions. Adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2010

2313-167 Croix et lavoir Soulage	+ 2 000.00 €	21538-170 ADSL Zones blanches	- 2 000.00 €
2315-173 Voirie 2010	+ 3 200.00 €	2315-172 Piste forestière La Rivoire	- 3 200.00 €
6574 Subvention AFR sur reliquat	+ 5 000.00 €		

Approuvé à l'unanimité.

DETERMINATION DES TARIFS 2011 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, les mêmes tarifs qu'en 2010 sont reconduits, exceptée la redevance de traitement des eaux usées, à savoir :

EAU

Forfait	60.00 €
M3 consommé	0.83 €
Redevance pollution	0.168 €

ASSAINISSEMENT

Forfait	40.00 €
M3 consommé	0.45 €
Redevance modernisation réseaux	0.120 €
Traitement eaux usées le m3	0.53 €

REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le règlement du service de l'eau n'est pas encore finalisé. Il sera présenté au vote lors d'une prochaine réunion. Quant au règlement du service assainissement, sa rédaction est ajournée du fait du transfert de cette compétence à SAINT-ETIENNE METROPOLE.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION

Les tarifs en cours sont inchangés. Seule une modification est apportée à la location conjointe de la salle polyvalente et de la salle de lecture, qui sera majorée alors de 40.00 € lorsque le traiteur aura besoin de cet

espace supplémentaire ou lorsque les familles voudront laisser reposer leurs jeunes enfants pendant son utilisation.

Locations verbales, le produit global attendu est de 267.60 € au titre de l'année 2010.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat d'assurance du personnel communal est reconduit avec CIGAC dont la proposition est retenue. Taux : Personnel CNRACL 6 % et personnel IRCANTEC 1.20 % avec franchise de dix jours. Approuvé à l'unanimité.

SAINT-ETIENNE METROPOLE TRANSFERTS DE COMPETENCES

Compétence «Assainissement» : A l'unanimité, l'assemblée vote CONTRE ce transfert . Votants 7, CONTRE : 7.

Compétence «Création d'une Zone de Développement Urbain (ZDE)» : à l'issue du vote : 7 votants, 3 POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION.

Compétence «Gestion des aires des gens du voyage» : exprimés : 7, POUR : 7

Transfert du siège de la communauté d'agglomération : exprimés : 7, POUR : 7

Retrait de la compétence «Fourrière communautaire» : exprimés : 7, POUR : 7.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant qui intègre les actions nouvelles du centre accueil loisirs et autorise le maire à le signer.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'ACUF, Anciens d'Afrique du Nord, propose d'ériger une stèle dans l'environnement proche de l'église avec une gravure en mémoire des « Morts pour la France ». Accord à l'unanimité pour un emplacement près du calvaire dans l'espace surplombant la Place de l'Eglise. Une subvention, à définir, sera allouée en 2011.

Subvention 2011 à l'Andéolaise, section chorale : 400.00 €. Il sera proposé au groupe de participer à l'animation du Repas des Anciens et de la Fête de la Musique. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une subvention est demandée à la région dans le cadre du Contrat de Parc pour remettre en état le site sous le village qui sera déboisé avant un aménagement ultérieur. Des aides seront sollicitées auprès d'autres financeurs potentiels. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de cession de la parcelle cadastrée section AD n°238 à Monsieur et Madame DEMAIL. Approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer le permis de construire de la commune portant sur la réalisation de stations de pompage et de traitement dans le cadre de l'alimentation en eau potable des Biais.

Séance levée à 22h15

Le Maire

Jean Claude FLACHAT